

## ANNEXE G

## DIVISION DE LA STATISTIQUE

*Statisticien en chef: E. E. Baxter*

La Division de la statistique reçoit des rapports réguliers de tous les éleveurs titulaires d'un permis délivré en vertu de la Loi sur les grains du Canada; d'après ces rapports la Division établit et publie la statistique de base ayant trait à l'entreposage et à la manutention des grains au sein du réseau d'éleveurs canadien. La Division prépare en outre des rapports de vérification en ce qui touche les opérations de tous les éleveurs de tête de ligne et de l'Est, contrôle les assurances souscrites à l'égard des stocks de grain, transmet à la Commission pour examen un relevé détaillé de la manutention des grains dans les éleveurs terminus et régionaux; enfin, elle collabore avec les autres sections de la Commission au maintien à jour de registres complets des principales transactions.

La Division a continué de faire paraître ses bulletins statistiques d'ordre général et n'a procédé qu'à certaines modifications normales de forme durant 1956-1957. Un nouvel accroissement de la demande visant la publication "Canadian Grain Position" a révélé un usage élargi de ce document de référence courant au sein du commerce des grains et des secteurs connexes. La consultation plus générale de toute la statistique des grains s'est également traduite par des demandes additionnelles d'études et de rapports spéciaux. L'appareillage comptable de la division a été mis au point et augmenté durant l'année aux fins de répondre aux exigences de nouveaux relevés et de nouvelles statistiques visant l'activité des éleveurs terminus et régionaux, de nouvelles études sur les expéditions de grain par bateau et d'analyses scientifiques spéciales effectuées par le laboratoire de recherches de la Commission des grains. Des extensions particulières ont été apportées aux registres de vérification visant le pesage de contrôle dans les éleveurs terminus et régionaux.

A la suite d'exposés de faits de la part de certains organismes, une enquête a été entreprise en vue de déterminer l'opportunité qu'il y aurait de remplacer le boisseau par l'unité de cent livres. A ce sujet, un rapport embrassant la proposition de base et les premiers résultats a été présenté au ministère de l'Agriculture en mai et l'étude de la question se poursuit présentement.

La Division a permis à des représentants de nations étrangères venus étudier le fonctionnement de la Commission à l'égard du Plan de Colombo d'examiner ses installations et méthodes.

D'autre part, la Division a accompli le travail que lui impose la Loi relative aux taux de fret sur les eaux intérieures en examinant les notes de confirmation des chartes-parties embrassant toutes les cargaisons de grain expédiées de Fort William-Port Arthur durant la campagne 1957. Ces données visent l'acheminement par bateau à partir de Fort William-Port Arthur de 278,600,000 boisseaux des cinq principales céréales expédiés en 1,072 cargaisons séparées depuis le début de la saison de navigation 1957, le 10 avril, jusqu'à la fermeture de cette saison, le 14 décembre 1957.

Les relevés et rapports ayant trait aux vérifications des éleveurs terminus et des éleveurs de l'Est en vertu des articles 139 et 140 de la Loi sur les grains du Canada ont été amplifiés aux fins de fournir des détails additionnels destinés à l'analyse que devait entreprendre la Commission. On a également mis à l'étude des méthodes de relevé en vue de s'adapter à des changements projetés quant à l'évacuation des poussières de criblures dans les éleveurs terminus.